

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023
COMPTE-RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 4 avril 2023, à 17 heures 30, sous la présidence de Mme Marie-Annick CREACH'CADEC, Maire. Les points suivants étaient à l'ordre du jour.

1- **Comptes de gestion 2022** : approuvés à l'unanimité (6 abstentions)

2- **Compte administratif général Commune 2022**

Fonctionnement

Total dépenses : 8 832 552 € dont dépenses réelles : 7 849 121 €

Total recettes : 11 223 492 € dont recettes réelles : 10 856 728 €

Excédent de fonctionnement : 2 390 940 €

Dépenses d'investissement

Dépenses réelles : 5 250 984 € dont dépenses d'équipement : 2 802 059 €

Groupe scolaire : 109 373 €	Services administratifs : 201 880 €
Voirie-services techniques : 772 702 €	
Foncier : 56 151 €	Espaces verts : 37 938 €
Installations sportives : 288 387 €	Locaux associatifs : 4 537 €
Equipements culturels : 21 024 €	Enfance-Jeunesse : 33 757 €
Patrimoine-cimetière : 88 218 €	Aménagement urbain : 113 629 €
Pôle social et associatif : 893 482 €	Environnement : 180 979 €

Recettes d'investissement

Recettes réelles : 3 397 833 €

Subventions	FCTVA	Taxe d'aménagement	Emprunt	Excédent de fonctionnement reporté
342 450 €	819 410 €	119 790 €	0 €	2 116 183 €

Unanimité (6 abstentions)

Ratios financiers par habitant

Dépenses de fonctionnement	889 €	En hausse mais inférieures à la moyenne	
Recettes de fonctionnement	1 171 €	En hausse et supérieures à la moyenne	
Produit des impositions directes	501 €	En hausse et égal à la moyenne	
Dotations globales de fonctionnement	264 €	En hausse et supérieure à la moyenne	
Dépenses d'équipement	323 €	En baisse mais supérieures à la moyenne	
Dette	En-cours	698 €	En baisse et inférieur à la moyenne
	Annuité	96 €	En hausse mais inférieure à la moyenne
Ratio de rigidité	0,46	Stable et inférieur à la moyenne	

3- **Compte administratif annexe Enfance-jeunesse 2022**

Dépenses : 1 774 929 € dont Charges de personnel : 1 472 348 €

Recettes : 1 774 929 € dont Participation des familles : 495 114 €, Prestations CAF/MSA : 618 757 € et subvention du budget général : 594 920 €

Unanimité (6 abstentions)

4- **Affectation des résultats 2022** : unanimité

5- **Autorisation de programme pôle social et associatif**

Montant total	Crédits consommés 2019	Crédits consommés 2020	Crédits consommés 2021	Crédits consommés 2022	Crédit de paiement 2023
8 312 938 €	415 085 €	2 568 295 €	3 840 476 €	893 482 €	595 000 €

Approbation à la majorité (6 contre)

6- Budget primitif général Commune 2023

Les niveaux budgétaires réels de fonctionnement et d'investissement sont respectivement de 9 177 629 € et de 5 975 691 €, soit un budget global de 15 153 320 M€.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général	Charges de personnel	Charges de gestion courante	Charges financières	Autres charges
2 762 254 €	4 479 623 €	1 788 282 €	132 200 €	15 100 €
TOTAL Dépenses réelles : 9 177 629 €				

Recettes de fonctionnement :

Ventes de produits et prestations de services	Impôts et taxes	Dotations, subventions et participations	Autres produits
1 860 223,07	5 765 186 €	2 788 264 €	365 286 €
TOTAL Recettes réelles		10 778 959,07	

Dépenses d'investissement :

Total dépenses réelles d'investissement : 5 975 691 € dont dépenses d'équipement : 5 404 803 € :

Pôle social et associatif : 595 600 € <i>Travaux(soldes), maîtrise d'œuvre, équipement, aménagement paysager</i>
Voirie-Services techniques : 1 334 350 € <i>Travaux de voirie urbaine et rurale. Effacement de réseaux. Eclairage public. Signalisation et signalétique. Matériels et équipements</i>
Groupe scolaire et Enfance-Jeunesse : 1 021 118 € <i>Réaménagement de l'école maternelle. Autres travaux et équipements groupe scolaire, maison de l'enfance et accueil de loisirs.</i>
Installations sportives : 878 550 € <i>Toiture salle de tennis. Autres aménagements et équipements sportifs extérieurs. Accessibilité. Travaux bâtiments et matériels. Etudes.</i>
Locaux associatifs : 864 300 € <i>Rénovation salle Marcel Bouguen, matériels et mobilier.</i>
Autres opérations : 710 885 € <i>Patrimoine, culture, environnement, espaces verts, services administratifs, aménagement urbain, foncier</i>

Recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement prévisionnelles sont les suivantes.

Subventions	FCTVA	Taxe aménagement	Produits de cessions	Emprunt d'équilibre	Excédent de fonctionnement capitalisé
703 334 €	400 000 €	70 000 €	858 000 €	1 623 500 €	1 441 470 €

Approbation à la majorité (6 contre)

7- Budget primitif annexe enfance-jeunesse 2023

Le niveau budgétaire réel est de 2 110 811 €.

Répartition des dépenses par services (hors résultat reporté)					
Multi Accueil	Relais Petite Enfance	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Accueil périscolaire	Autres services
38 %	6 %	23 %	21 %	7 %	5 %

Approbation à la majorité (6 contre)

8- Fixation des taux de taxes foncières pour l'année 2023

Maintien en 2023 des taux d'imposition fixés pour 2022, soit :

- Taxe foncière bâti : 43,99 %
- Taxe foncière non bâti : 48,51 %
- Taxe d'habitation : 21,94 %

Unanimité

9- Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 – Extension et réhabilitation de l'école maternelle du lac

- Montant des travaux : 516 598.46 € HT pour la tranche ferme et 73 244.49 € HT pour la tranche optionnelle
- Subvention sollicitée : 150 000 €

Unanimité

- 10- Fonds vert – Demande de subvention pour la rénovation des installations d'éclairage public – Unanimité**
- Montant des travaux : 480 000 € TTC sur 6 ans
 - Subvention sollicitée : 150 000 €
- Unanimité
- 11- Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2023 - Unanimité**
- 12- Forfait scolaire 2023 attribué aux écoles Sainte-Anne et Diwan de Plabennec et aux écoles de Gouesnou pour les élèves plabennecois**
Forfait scolaire par élève revalorisé à 874,36 €. Approbation à la majorité (6 contre)
- 13- Subvention attribuée aux établissements privés d'enseignement du premier degré pour la restauration scolaire –**
Participation communale de 0,54 € par repas reconduite pour l'école Diwan et participation majorée à 0,73 € pour l'école Sainte-Anne, intégrant le coût des AESH sur le temps méridien.
Approbation à la majorité (6 contre)
- 14- Participation aux frais de repas pour les enfants de Penhoat scolarisés à Gouesnou**
Participation communale de 0,54 € par repas reconduite pour les élèves domiciliés dans le secteur de Penhoat et scolarisés à Gouesnou. Unanimité
- 15- Tarification des séjours enfance-jeunesse**
18 €/jour pour le quotient familial inférieur à 700 € et revalorisation des autres tarifs en tenant compte de l'inflation.
Approbation à la majorité (6 contre)
- 16- Création et rémunération d'un contrat d'engagement éducatif. Unanimité**
- 17- Gratification des stagiaires BAFA de l'accueil de loisirs**
Le montant de gratification est fixé à 30 € bruts par jour à compter du 17 avril 2023. Unanimité
- 18- Nouveau règlement et tarification du cimetière. Unanimité**
- 19- Délégation de gestion au CCAS des propriétés sises 2 bis rue de Kerséné. Unanimité**
- 20- Convention de servitudes pour des ouvrages de distribution publique d'électricité à Kerséné. Unanimité**